

Éditorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

C'est donc à la fin de ce mois que s'engagent les pourparlers franco-suisse devant conduire au renouvellement de l'accord financier du 16 novembre 1945 (conclu pour 3 ans) et de l'accord commercial du 29 juillet 1947 (conclu pour 15 mois), accords qui tous deux furent prorogés une première fois au 30 novembre 1948, une seconde fois au 28 février 1949.

« Quelque complexes que puissent être les différents objets qui figureront à l'ordre du jour — écrivions-nous dans notre article de janvier sur les « Possibilités franco-suisse » — nous voulons espérer qu'ils seront traités sous le signe de la main donnée ».

Il ne devrait pas être téméraire, un mois plus tard, d'affirmer que le récent voyage en Suisse de Monsieur Robert Schuman est un pas vers la réalisation de ce vœu. On est évidemment demeuré fort discret sur la portée concrète des propos échangés entre le Ministre français des Affaires étrangères et les Conseillers fédéraux. C'est probablement cette discrétion même qui a incité certains journalistes, déçus sans doute dans leur propension aux commentaires, à nous dire que l'un était venu à Berne en « quémendeur », que les autres avaient prétendu défendre le droit des neutres à « collaborer en terre hospitalière avec un envahisseur ».

Soyons sérieux. Nous nous plaignons, pour notre part, à saluer cette prise de contact entre proches voisins ; elle représente à nos yeux autre chose que l'une quelconque de ces démonstrations, inoffensives mais platoniques, qui sont l'apanage de tant de festivités franco-suisse.

Si nous établissons une brève comparaison entre la situation de nos échanges en ce mois de février 1949 et celle qui existait à la veille des négociations de novembre 1948, nous ne pouvons qu'en tirer des conclusions favorables. La balance commerciale a été excellente pour la France au cours de chacun des derniers mois ; la balance des paiements s'est équilibrée de façon telle que l'utilisation de l'avance de change de 300 millions de francs suisse — sensiblement dépassée à fin octobre — a été ramenée à moins de 280 millions et que l'hypothèque des engagements à terme se trouve notablement allégée au seuil des prochains mois.

Ce résultat n'a hélas été obtenu qu'au prix de sévères restrictions apportées à la délivrance de nouvelles licences d'importation de produits suisse en France et la plupart des représentants et importateurs en ont durement fait les frais.

Depuis un an, notre clientèle française attend la réponse à de nombreuses demandes d'autorisation d'importation et se lasse des lenteurs mises à l'exécution de ses commandes.

Depuis un an, les fabricants suisse sont plongés dans l'incertitude au sujet de leurs exportations à destination de la France. Marchandises stockées, capitaux inemployés, plans de fabrication contrariés, clientèle mécontente, telles sont les principales conséquences de cet état de fait.

Un premier problème réclame donc une solution immédiate, c'est celui de la délivrance des licences non encore débloquentées. Il nous paraît inconcevable, en effet, que certains fussent seuls à supporter le poids d'un déséquilibre né au cours de la période de validité de l'accord du 29 juillet 1947 et que les formalités laborieusement remplies par eux fussent réduites à néant. Ne pas honorer ces reliquats équivaldrait tout simplement à renier une promesse puisque les importateurs n'ont fait que répondre à des appels d'offres officiels découlant d'ententes contractuelles.

Chacun sait que l'exécution de notre accord a été grevée par la réalisation d'engagements contractés antérieurement. C'est là cependant un phénomène normal en soi puisque les délais de livraison des marchandises ne sont nullement déterminés par la durée de validité des accords commerciaux. On peut même aujourd'hui chiffrer beaucoup plus exactement que ce ne fut le cas jusqu'ici le volume de ces chevauchements probables. En effet, en raison même des restrictions apportées depuis un an à l'utilisation des contingents, on connaît assez exactement le montant des soldes devant encore être libérés, montant bien inférieur à coup sûr à celui des licences qui étaient en cours de réalisation à la date du 1^{er} août 1947.

Les demandes en instance ayant toutes été visées déjà par les services techniques compétents, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient délivrées rapidement. Une fois accompli cet apurement, l'édifice du nouvel accord pourra s'échafauder sur des bases enfin aplanies, mais c'est une construction bien équilibrée — aussi modeste soit-elle — que chacun attend et non un audacieux château de cartes à la merci du premier ébranlement venu.

Si l'on hésite à rétablir une manière de clearing qui, par le moyen des « délais d'attente », contribuerait au surplus au redressement de l'économie française par le crédit des banques suisse, nous pensons qu'il suffirait de se garder d'un optimisme exagéré lors de l'établissement des prévisions d'exportations française, tout en décidant la révision périodique de ces prévisions au sein de la commission mixte franco-suisse réunie à intervalles donnés.

Ainsi chacun, exportateur suisse et importateur français, devrait-il être en mesure de mettre sur pied un programme minimum susceptible d'être étendu au gré du développement des exportations française, visibles et invisibles. Une telle sécurité est indispensable à l'exercice d'une activité industrielle et commerciale normale. Seule elle évitera que des partenaires désignés par leur proximité et leurs affinités ne se tournent le dos sous l'effet d'une lassitude accablante.

Chambre de commerce suisse en France